

---

## Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* Quartier PLUME LA POULE – Mercredi 26 avril 2023

---

### ❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, Maire de Talence
- **Jacqueline Chadebost**, adjointe de quartier, chargée de l'emploi et de l'insertion professionnelle
- **Christian Pène**, élu de proximité du quartier, en charge des relations avec les anciens combattants et des cérémonies patriotiques
- **François Jestin**, adjoint au Maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- **Emmanuel Richard**, Commissaire divisionnaire de la Police nationale

### ❖ Services municipaux présents

- ✓ Allo Talence
- ✓ Stationnement
- ✓ Police municipale

### Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le Maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des Talençais, dans chacun des 15 quartiers de la ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier Plume la Poule.

M. le Maire tient à remercier en premier lieu la directrice de l'école Paul Lapie, Madame Hauquin, pour son accueil dans les locaux de l'école, dans le cadre de l'organisation de cette réunion publique. M. le Maire remercie également le commissaire divisionnaire, Emmanuel Richard, de sa présence. Il poursuit en présentant les élus à la tribune, dont l'élu de proximité du quartier Plume la Poule Christian Pène, l'adjointe de quartier Jacqueline Chadebost et enfin l'élu en charge notamment du stationnement et de la circulation, François Jestin.

M. le Maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus municipaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

M. le Maire indique que plus d'une trentaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour une centaine d'observations remontées aux services. Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le Maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le Maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'utilisateur grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année 2022, Allo Talence a recensé 177 signalements dans le quartier Plume la Poule, avec 98 % de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le Maire signale que les conseils communaux se sont transformés en conseils participatifs de quartier. Il précise que ces instances de participation seront désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité citoyenne. Une vingtaine de personnes, à parité, ont été tirées au sort. La première réunion plénière aura lieu le jeudi 27 avril 2023 dans la salle François Mauriac.

M. le Maire tient enfin à souligner la cinquième édition du budget participatif, dont l'appel à projet va se dérouler du 1<sup>er</sup> mars au 30 avril, avec un budget alloué maintenu à 350 000€. Le dépôt des dossiers peut se faire en ligne sur la plateforme numérique ou directement à l'hôtel de ville, via le format papier.

## I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un Plan Prévention et Sécurité.

M. le Maire précise que la mise en place de ce plan constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité. Il sera progressif et s'échelonne sur toute la durée du mandat, la priorité étant donnée au recrutement de policiers municipaux supplémentaires. Il placera Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, sans pour autant remplacer l'Etat qui reste un partenaire privilégié, au service de la population talençaise et de sa sécurité.

M. le Maire évoque enfin sa récente rencontre avec le préfet de Gironde, qu'il a tenu personnellement à remercier pour l'augmentation des effectifs de police sur le territoire, qui s'est traduit par une baisse des chiffres de la délinquance.

Monsieur le commissaire divisionnaire Emmanuel Richard se présente et précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest, qui regroupe avec Talence les communes de Pessac, Mérignac, Gradignan, Eysines et du Haillan.

Concernant le quartier Plume la Poule, il fait état d'un quartier relativement calme. Monsieur le commissaire pointe notamment une baisse de la délinquance concernant des faits que l'on retrouve à la hausse ailleurs. C'est le cas entre autres des atteintes liées à l'intégrité physique, dont l'augmentation s'explique en partie par la recrudescence des violences intrafamiliales.

Monsieur le commissaire énonce quelques tendances statistiques sur le quartier, entre 2021 et 2022, avec une chute de 61% des atteintes aux biens, une diminution de 50% des vols avec effraction, mais aussi une baisse des escroqueries, des gardes à vue ou encore des vols roulotte. Des chiffres encourageants donc, qui se confirment lors de ce premier trimestre 2023 avec une baisse ou une stabilité des faits de délinquance dans le quartier, hormis pour les cambriolages qui connaissent une légère reprise.

M. le Maire signale que dans le cadre des actions de partenariat avec la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Ces permanences se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante [ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr).

***Une habitante tient à remercier et souligner l'efficacité du major Rousse qui a su l'accompagner lors d'une situation conflictuelle.***

M. le Maire poursuit en présentant le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- Avec le recrutement de deux médiateurs sociaux supplémentaires au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux

M. le Maire détaille en suivant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en ajoutant cinq nouvelles caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise par ailleurs qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
  - En doublant les effectifs
  - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire évoque les chiffres de la Police municipale dans le quartier, en 2022, avec 246 interventions, dont entre autres pour des tapages, des différends de voisinage, ou des squats.

Il précise également que 90 verbalisations ont été dressées, principalement pour du stationnement abusif et que 26 mises en fourrière ont été effectuées. Pour corroborer ces chiffres, M. le Maire prend l'exemple d'un rassemblement un peu bruyant, qui s'est tenu récemment dans le bois Lafitte, et qui a pris fin grâce à l'intervention de la Police municipale.

Enfin, M. le Maire précise que 28 maisons ont été surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence.

**Un habitant demande s'il existe une saisonnalité de la délinquance à Talence, à la suite des tendances statistiques énoncées par le commissaire.** Monsieur le commissaire affirme qu'il n'y a pas de saisonnalité de la délinquance à proprement dit à Talence, à la différence des communes balnéaires par exemple. Il signale néanmoins que la majorité des cambriolages se déroulent en journée ainsi que lors des vacances scolaires. Il pointe également un pic de délinquance au moment des fêtes de fin d'année.

**Un riverain s'interroge sur le phénomène de Mineurs non accompagnés (MNA), qui fut très prégnant par le passé sur la métropole.** M. le commissaire se réjouit que l'action coordonnée des forces de police, avec notamment la création d'une brigade dédiée, ait permis de juguler la délinquance engendrée par l'arrivée massive de MNA sur le territoire. Cette population provient en grande partie des pays de l'Afrique subsaharienne, dans un contexte de crise migratoire. Au même titre que la ville de Toulouse, Bordeaux a été l'une des premières métropoles de France touchées massivement par cette population en errance, qui tente de rejoindre la France par le Sud en passant par l'Espagne. Le phénomène s'est donc depuis largement diffusé sur toute la France et de fait stabilisé sur la métropole bordelaise, avec également une meilleure prise en charge par les services départementaux.

**Un habitant demande comment se situe la Ville de Talence par rapport aux autres communes de la métropole, en termes d'effectifs de policiers municipaux.** M. le Maire affirme que comparativement aux autres communes de la métropole et en rapport à sa population, la Ville de Talence est mieux dotée en termes d'effectifs de policiers municipaux, avec 14 agents. Si la Ville de Bruges recense sept policiers municipaux, celle du Bouscat n'en compte que six. La deuxième plus grande commune de la métropole, Mérignac, dénombre quant à elle 23 policiers municipaux pour 72 000 habitants.

**Une habitante demande si un plan des caméras de vidéoprotection sera communiqué aux riverains.** M. le Maire précise que ce n'est pas lui qui décide du lieu d'implantation des caméras de vidéoprotection sur le territoire. Il en va de la responsabilité du Préfet sur la base de périmètres prédéfinis par la Ville et des agrégats statistiques sur la délinquance. Il faut également ajouter à cela la contrainte technique d'acheminement de la fibre pour faire fonctionner le dispositif de vidéoprotection.

#### ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**La rue Blumerel est toujours occupée par des voitures ventouses.**

Les policiers municipaux patrouillent du lundi au samedi sur tout le territoire et repèrent les véhicules abusifs lors de leurs rondes, mais surtout les véhicules épaves ou présentant des risques pour l'environnement.

Ces derniers font alors l'objet de marque à sept jours d'intervalle avant d'être, si nécessaire, intégrés au programme d'enlèvement de véhicule par la fourrière métropolitaine. Les agents font aussi preuve de tout le discernement possible, lors de situations exceptionnelles.

***Certains élèves du lycée Victor Louis se garent sur le trottoir toute la journée au détriment des usagers piétons.***

Une campagne préventive sera réalisée par les agents municipaux avec une distribution de flyers avant de verbaliser si les trottoirs sont toujours occupés illégalement.

***Le trottoir situé place Franklin est devenu un parking sauvage où de nombreux véhicules stationnent, de jour comme de nuit, avec comme conséquences des dégradations de l'enrobé ainsi que la détérioration du poteau de signalisation.***

Des passages de la Police municipale sont prévus au niveau de la rue du Général Sarrail et de la place Franklin pour contrôler le stationnement sur le trottoir.

***La tranquillité est fortement perturbée par les travaux de la nouvelle résidence, au 29-31 de l'avenue Paul Lapie.***

Aucune irrégularité n'a été constatée par la Brigade d'occupation du domaine public, chargée du contrôle des chantiers. Les agents chargés de la surveillance de la voie publique réalisent quant à eux des interventions correctives lorsque des véhicules ne respectent pas le bon côté de stationnement.

***Vitesse excessive sur l'avenue Paul Lapie.***

La Police municipale va programmer une semaine spécifique dédiée aux contrôles routiers, en agissant sur tous les points noirs signalés pour contrôler la vitesse, le respect de la signalisation routière, ainsi que le port de la ceinture et le téléphone au volant.

***Recrudescence de tentatives de vol et de violation de domicile.***

Comme beaucoup de communes sur la métropole et notamment celles limitrophes de Bordeaux, Talence est touchée par la délinquance d'appropriation, à un niveau résiduel de 20 cambriolages par mois. La programmation de patrouilles nocturnes par la brigade de nuit a pour objectif de juguler cette délinquance d'appropriation. Il reste néanmoins conseillé d'équiper son logement d'alarme anti-intrusion, de bien fermer tous les accès à son domicile, même lorsque l'on est présent à l'intérieur de la maison, ou bien encore de s'inscrire à l'opération tranquillité absence en cas de départ prolongé du domicile.

***Point de deal épisodique à l'entrée du parc Bel Air, côté de la rue Clément Thomas.***

Ces rassemblements, même avec consommation de stupéfiants, ne constituent pas forcément des points de deal structurés. Les policiers municipaux iront patrouiller régulièrement à cet endroit afin de contrôler les individus en cas de rassemblement.

***Tous les samedis et dimanches, des gens sont dans le parc Lafitte et écoutent de la musique très fort. Peut-être que l'installation de panneaux d'information interdisant l'utilisation de dispositif de diffusion de musique dans le parc pourrait améliorer les choses.***

Les agents de la brigade de nuit de la police municipale sont déjà intervenus récemment à deux reprises, les 14 et 21 avril, pour faire cesser les nuisances liées à un barbecue sauvage et à la diffusion de musique sur cet espace.

Un rappel à la réglementation a été effectué à chaque fois l'encontre des individus présents, le règlement général des parcs et jardins interdisant les feux de toute nature, et le volume sonore ne devant occasionner aucune gêne pour autrui.

***Pour des raisons de sécurité, il serait opportun d'interdire la circulation entre les rues du Général Percin et du Général Margueritte au moment de la sortie des classes.***

La Ville a déjà lancé deux expérimentations d'écoles sans voitures, dont l'une à l'école Gambetta et l'autre à l'école Jean Jaurès. Un tel dispositif nécessite la fermeture de voies avec la tenue de barrières par des agents chargés de la voie publique. Ces expérimentations sont réalisables car elles requièrent la fermeture d'une seule voie. Or, autour de l'école Paul Lapie, le nombre important de rues concernées a est incompatible avec le personnel de sécurité disponible.

Les agents chargés de la surveillance de la voie publique sont déjà missionnés pour sécuriser les traversées piétonnes de chaque école, matin et après-midi, avec le concours du personnel de l'entreprise d'insertion Réagir.

***La mise en sens unique de la rue Jean Cocteau a apporté une réelle tranquillité. Toutefois, elle fait l'objet régulièrement de remontée en sens interdit.***

Des contrôles routiers seront organisés par la Police municipale pour vérifier le respect de la signalisation en place.

***Pour la tranquillité et un meilleur cadre de vie, il serait opportun de renseigner les heures d'ouverture du square Jean Bouin, car il y a souvent des usagers qui restent jusqu'à tard le soir.***

Le square et le terrain de basket outdoor sont soumis au règlement général des parcs et jardins (ouverture en été de 9h à 21h). Néanmoins l'utilisation du parking attendant par les usagers du club de basket nécessite de les laisser sortir leurs véhicules à la fin de la pratique sportive, soit parfois après 21h. La fermeture peut donc s'opérer de manière plus tardive par l'association de basket, dans le respect du voisinage.

Si des nuisances sonores sont constatées par les riverains, il est primordial de contacter la Police municipale, au 05 56 84 78 22, pour solliciter une intervention régulatrice.

## II. Cadre de vie

M. le Maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par les balayeuses, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier Plume la Poule, correspondant au secteur 10, les bennes sont installées au niveau des cuisines municipales, dans la rue du général Bordas. Le prochain passage aura lieu le mardi 16 mai, de 8h à 18h.

M. le Maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags, et rappelle que, pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

**Une habitante tient à saluer la belle œuvre de street art réalisée sur le transformateur EDF, situé à l'angle de la rue Lafitte et du chemin Bénégigues.** M. le Maire précise que cette fresque collaborative a été réalisée par le street-artiste Monsieur Poulet en lien avec les enfants de l'accueil périscolaire Maurice Ravel et grâce au concours des agents municipaux qui ont participé à la mise en place du support. Ce projet de culture urbaine a été voté lors de la quatrième édition du budget participatif de la Ville.

M. le Maire précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2022, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Plume la Poule est le suivant :

- 71 interventions pour dépôts sauvages dont 54 ramassages par les agents et trois verbalisations
- 11 interventions pour des problèmes liés à la gestion des bacs poubelle
- 8 interventions pour des demandes d'élagage, taille de haies ou désherbage

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité de 64 chantiers, dont cinq sans autorisation qui ont été régularisés par les agents pour un montant de 253€.

M. le Maire signale enfin que pour lutter contre la pollution visuelle et environnementale provoquée par les mégots de cigarettes, la Ville a décidé d'agir concrètement en signant un partenariat avec la société Keenat, qui prévoit notamment la pose de 24 cendriers dans les lieux stratégiques de la commune.

#### ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

##### **Présence d'herbe dans les caniveaux de la rue Maurice Ravel.**

La rue Maurice Ravel a été nettoyée le 3 avril dernier par balayage mécanique.

##### **Prolifération de rats avec introduction dans les maisons.**

La municipalité n'intervient que pour des signalements de rats sur le domaine public. Elle réalise alors une demande de dératisation des réseaux au gestionnaire compétent, en l'occurrence la Société d'assainissement de Bordeaux métropole. Pour des signalements sur le domaine privé, l'inspecteur de Salubrité, Monsieur Bouchet, dispense des conseils aux administrés pour lutter contre les rongeurs avec des méthodes simples et efficaces.

##### **Envisager une collecte différente des poubelles vertes et noires pour donner suite aux nouvelles consignes de tri des Ordures ménagères.**

La collecte et la gestion des conteneurs poubelle relèvent de la compétence de Bordeaux Métropole, joignable au 05 56 99 84 84.

##### **Les feuilles des arbres situés dans l'enceinte du lycée Victor Louis encombrant le trottoir de la rue Trémeuge.**

La rue de Trémeuge a été nettoyée par balayage manuel le 21 mars 2023.

**Certaines rues sont souvent très sales, dont la rue du Général Sarrail.**

La rue du général Sarrail a été nettoyée le 20 mars dernier par balayage manuel et le 3 avril par balayage mécanique.

**Le caniveau de la rue Blumerel est très rarement nettoyé.**

La rue Blumerel a été nettoyée les 28 mars et 4 avril derniers par balayage mécanique et le 30 mars par balayage manuel.

**Tous les jours, une fumée âcre s'échappe de la cheminée du Leclerc Pacaris et vient polluer l'air du quartier.**

Serge Bouchet, inspecteur de Salubrité, a effectivement été saisi à plusieurs reprises par des riverains à ce sujet. Il avait alors contacté le directeur du magasin, le seule "source" de ces fumées ne pouvant être que leur four à bois pour la boulangerie.

Si des incinérations illégales (déchets, plastiques, etc.) sont réalisées, il faut le faire relever par la Police municipale pour dresser un constat d'une infraction éventuelle.

**Les poubelles rassemblées entre le Leclerc Pacaris et la rue du Professeur Jeanneney sont régulièrement jetées en tout venant et les ordures sont portées dans toute la rue. Serait-il possible d'améliorer cette situation en ouvrant un dialogue avec les commerces qui utilisent cet endroit ?**

Nos services de l'Hygiène et de la Brigade anti-incivilité ont pris contact avec le secrétaire général du Leclerc, propriétaire et gestionnaire de cet accès privé. Pour éviter que les contrevenants déposent leurs détritiques (sacs poubelles, meubles, déchets verts) sur la partie privative du Leclerc, ils fermeront dorénavant les accès à cette zone et placeront des caméras de surveillance afin de porter plainte contre les contrevenants le cas échéant.

**En période printanière, la venue de la benne des déchets verts deux fois par mois serait très pratique.**  
Le règlement municipal ne stipule qu'un passage mensuel de la benne dans chaque quartier.

**Le passage de la balayeuse est devenu épisodique, notamment rue Jean Cocteau.**

La rue Jean Cocteau a été nettoyée par balayage mécanique les 28 mars et 4 avril 2023 et par balayage manuel le 30 mars dernier.

### **III. Les projets à l'échelle de la Ville**

M. le Maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70. Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment.



Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 22 millions d'euros, est prévue pour l'été 2023. M. le Maire assure que les Talençais continueront à bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'entrée de la piscine, avec un prix avoisinant les quatre euros.

### ✓ **L'aménagement d'un skatepark paysager**

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville en 2019, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence a vu le jour et vient compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Un projet qui a été porté initialement par un groupe de six jeunes talençais.

Cet espace de glisse en béton de 610 m<sup>2</sup> est complètement ouvert et en parfaite harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial. Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, a été inauguré le 23 avril 2023 en présence de Melvin, ancien champion de France de la discipline. Il sera complété par l'arrivée d'une piste de pumptrack, d'ici à la fin de l'année.

M. le Maire signale par ailleurs que pour compenser l'empreinte carbone de ces différents projets, plus de 1 000 mètres de voie ont été désimperméabilisés dans le bois de Thouars. De plus, la municipalité a récemment fait le rachat d'une parcelle boisée située derrière l'IRTS, afin de sanctuariser un espace vert public supplémentaire.

### ✓ **Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard**

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal.

La première partie de ce projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, a été livrée cet été pour garantir l'édition 2022 du Décastar, qui s'est déroulée les 17 et 18 septembre derniers. La livraison définitive du projet est quant à elle prévue dans le courant de l'année 2023.

M. le Maire poursuit en présentant les projets ayant trait à la culture.

### ✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m<sup>2</sup>, dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intègrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m<sup>2</sup> permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 15 millions d'euros.

Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

### ✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune. M. le Maire précise par ailleurs qu'il a rendu visite récemment aux équipes de la municipalité de Nantes pour constater l'engouement autour de leur planétarium.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

M. le Maire continue la présentation des grands projets de la Ville, en abordant le réaménagement des parcs et autres places de la commune.

### ✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII<sup>ème</sup>, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu et les études ont débuté.

### ✓ Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire informe que la première place réhabilitée, la place Emile Zola, a été inaugurée le 22 février dernier.

M. le Maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la toute récente **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le Maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- Le Plan Petite Enfance
- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

M. le Maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le Mai talençais, le Carnaval de Thouars ou encore Talence Estival.

M. le Maire signale enfin que la Ville va se doter d'un nouveau lieu de production, à l'horizon de la rentrée 2026/2027, pour aménager les cuisines municipales dans un équipement ultra moderne qui permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis mais également de poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce projet, doté de près de 8 millions d'euros, se voudra exemplaire d'un point de vue environnemental.

**Une habitante demande s'il y a un projet en cours en lien avec les Jeux Olympiques de Paris 2024.** M. le Maire signale que la ville de Talence fait partie des huit communes de Gironde qui ont été labellisées Terre de jeux. Cette distinction a pour but de participer à la mise en valeur des sports olympiques à l'occasion des Jeux de Paris qui se tiendront en 2024. De plus, Talence a également été sélectionnée par les comités internationaux olympique et paralympique comme centre de préparation pour les athlètes. Deux journées Olympiques se sont déjà déroulées à Talence, le 16 octobre 2021 et le 11 juin 2022, tandis qu'une troisième manifestation se tiendra le samedi 3 juin prochain.

#### ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

##### **Prévoir un deuxième emplacement pour jouer aux échecs.**

Ce type de demande peut faire l'objet d'une proposition de projet dans le cadre du cinquième budget participatif, dont le dépôt des candidatures court jusqu'au 30 avril.

##### **Est-il prévu un projet d'aménagement et de mise en valeur du parc arboré entre la rue du professeur Jeanneney et la rue Léon Blum ?**

Un projet de rénovation et de mise en valeur de la tour Peydavant et du jardin Malidin est en cours d'étude auprès de nos services. Ce projet a pour but d'embellir cet espace vert public afin d'en faire un lieu convivial avec des aménagements diversifiant les usages. L'intégralité du projet, issu du quatrième budget participatif, est consultable sur la plateforme participative du site Internet de la Ville.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le Maire précise que ces investissements sont réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. En effet, en dépit des 23 millions d'euros investis et des 6,7 millions d'euros accordés à titre de subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023 du budget, la Ville n'a toujours pas augmenté ses taux d'imposition concernant la part communale, et ce depuis la huitième année consécutive. La dette par habitant, quant à elle, n'excède pas les 444 €, ce qui reste un très bon chiffre par rapport aux autres communes de la métropole et au vu de l'attractivité de la Ville.

## **IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable**

M. le Maire présente le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
  - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
  - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
  - Réaménager sept places du quotidien
  - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
  - Créer des micro-forets urbaines
  - Implanter des bancs végétalisés

M. le Maire rappelle que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

M. le Maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seule une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le Maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

M. le Maire signale que la Ville s'est lancée cette année dans une expérimentation innovante, inédite en Gironde, qui vise à sélectionner des secteurs tests dans différents points de la ville et voir comment il est possible de réduire drastiquement la population de moustiques.

Une expertise a donc été effectuée chez quelques résidents volontaires afin de cibler les gîtes larvaires présents chez eux et de leur montrer les pratiques à adopter pour lutter contre leur prolifération. Grâce à l'installation de pièges et à un suivi mensuel par le centre de démoustication de Bordeaux Métropole, un premier bilan sera effectué cet été pour évaluer ce projet innovant et définir les suites à lui donner.

***Une habitante conseille aux riverains de suivre la formation dispensée le samedi matin à la Maison du développement durable sur la lutte contre le moustique-tigre.*** M. le Maire encourage chaque habitant à suivre ces sessions de formation, qui permettent de former les ambassadeurs de demain. Il précise que le rôle d'un ambassadeur est de participer à la lutte anti-moustiques en aidant à la localisation des gîtes larvaires dans chaque quartier et en informant le plus de riverains possibles sur le sujet.

**Un habitant demande plus de précisions sur les opérations de démoustication menées par la métropole.** M. le Maire précise que seule l'Agence régionale de santé (ARS) est compétente en matière de démoustication, lorsqu'il y a un enjeu de santé publique. En effet, lorsqu'un cas de dengue, chikungunya ou autre maladie vectorielle est repéré par un médecin, l'ARS demande immédiatement aux opérateurs une prospection pour déterminer les lieux fréquentés par la personne malade et mettre en œuvre des mesures de lutte contre les moustiques tigres, par la suppression des gîtes larvaires et/ou traitements biocides si nécessaire. L'objectif est d'éviter que des moustiques tigres présents piquent la personne malade et transmette la maladie à d'autres personnes alentours.

En 2023, la Ville lance son concours des jardins, balcons et trottoirs fleuris. Les habitants peuvent dès à présent exposer leur candidature pour l'une des trois catégories de fleurissement de la Ville.

Le dépôt des candidatures se fait jusqu'au 15 mai. Pendant la période estivale, le jury passera aléatoirement pour découvrir les espaces fleuris avant de communiquer les résultats en octobre. De beaux lots sont à gagner pour les trois lauréats de chaque catégorie, dont entre autres des plantes ou des places pour le festival ODP Talence.

Pour candidater, il suffit de remplir le bulletin d'inscription disponible en ligne sur le site Internet de la Ville ou au format papier à l'accueil de l'hôtel de Ville, au Dôme ou à l'espace seniors.

**Un habitant s'interroge sur le terme de trottoirs végétalisés.** M. le Maire précise qu'il s'agit d'une opération qui consiste à réaliser un carottage sur le trottoir afin d'y semer des plantes et participer de ce fait à la végétalisation de l'espace public. Ce dispositif, qui porte le nom de Trottoirs Vivants, est réalisé avec le concours de la métropole et de la Maison du développement durable de la Ville de Talence.

#### ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

##### **Quelles actions sont envisagées pour lutter contre les frelons asiatiques ?**

Le service Environnement et paysages effectue des piégeages ainsi que des destructions de nids de frelons asiatiques tout au long de l'année.

##### **La résidence Ciel de mai manque d'arbres et de fleurs qui pourraient attirer plus d'oiseaux.**

Il s'agit d'un domaine privé, les résidents doivent donc saisir le syndic en charge de la gestion des espaces verts de la résidence pour soumettre des propositions d'aménagement dans l'enceinte de la résidence.

##### **Des bacs à compost proches des habitations seraient les bienvenus et permettraient de réduire considérablement le volume des ordures ménagères.**

Le compostage est une compétence de Bordeaux métropole. Pour toute demande de composteur ou d'appel à projet pour des composteurs partagés, il faut contacter la métropole, par téléphone au 0 800 22 21 20 ou sur leur site Internet. 30% des ordures ménagères peuvent être recyclées via le compostage.

Pour vous accompagner dans cette pratique, Bordeaux Métropole met à votre disposition des composteurs individuels lors de distributions gratuites au dépôt de Bègles, 6 à 8 fois par an. La Ville de Talence quant à elle continue de distribuer des lombricomposteurs à la MDD. Le service peut également traiter les demandes de composteur partagé pour les logements collectifs de moins de 20 personnes. Un maître composteur peut également dispenser des conseils sur les techniques de compostage.

**Continuer à planter des arbres dans les espaces encore libres de la ville, en favorisant les petits écosystèmes forestiers à la végétation dense.**

Toutes les rues ne peuvent accueillir des plantations d'arbres ou de la végétalisation. Néanmoins, la Ville et le service Environnement et paysages étudient au quotidien les possibilités et les faisabilités de chaque rue de la commune, notamment lors d'opérations de requalification.

**Mettre plus de pots aux carrefours autour de l'école Paul Lapie.**

Les pots en ville sont des points négatifs pour le label Villes et Villages Fleuris, qui promeut le fleurissement, le cadre de vie et les espaces verts.

**Pour la restauration collective, privilégier l'utilisation des produits alimentaires provenant de la production locale/bio et favoriser une préparation journalière des repas frais.**

Pour la partie restauration collective, les achats de denrées alimentaires passent par un groupement d'achat géré par Bordeaux Métropole. Lorsque cela est possible, les produits frais et locaux sont privilégiés selon les saisonnalités et les possibilités d'approvisionnement.

Concernant la part de bio, celle-ci s'élève à 27% en 2022 (soit sept points de plus que l'exige la loi EGalim). Les produits locaux représentent environ 20% des achats et les fruits et légumes frais la moitié. Le service va augmenter les achats en bio et locaux dans les mois à venir mais il faut savoir que la production française est tendue et ne permet pas des approvisionnements constants et de qualité tout au long de l'année.

Concernant la production, les cuisines centrales ne pratiquent pas de décongélation. Les agents de la restauration municipale cuisinent eux-mêmes les plats servis dans les cantines scolaires selon le principe de liaison chaude (production le matin même et livraison dans les écoles dans la matinée). L'ensemble de la production est réalisé par des cuisiniers expérimentés de manière quotidienne en privilégiant la cuisine « fait maison ».

## V. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire aborde le volet des mobilités, en évoquant en premier lieu la refonte du réseau TBM qui sera effectif à la rentrée 2023. Parmi les modifications à noter à Talence, il y aura notamment l'extension de l'actuelle ligne 20 au nord de la Victoire vers Gambetta, Fondaudège, Le Bouscat et Eysines afin de pouvoir créer des liaisons directes entre le quartier Plume la Poule et les différents quartiers de Bordeaux centre. À noter qu'au sud, cette ligne sera prolongée vers les Rives d'Arcins via le lycée Vaclav Havel en reprenant l'itinéraire du corol 34.

Le plan global du réseau est disponible sur le site de TBM.

À la demande de la Ville, le nombre de stations VCUB sur la commune augmentera considérablement dans les prochaines années afin de desservir de nouveaux quartiers et favoriser la pratique du vélo.

Une maison du vélo sera également créée à Talence afin de permettre l'emprunt de vélos classiques ou électriques sur une longue période.

M. le Maire poursuit avec la réouverture de la gare Médoquine, qui est prévue dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars, en passant par plusieurs arrêts dont le CREPS et le lycée hôtelier. Cette future ligne, dont le trajet se fera à 90% en site propre, passera par l'avenue de Thouars, qui jouxte le quartier Plume la Poule.

La mise en ligne de ce nouveau mode de transport est prévue courant 2027, avec un cadencement à hauteur d'un bus toutes les cinq minutes en heure pleine, contre 15 minutes en heure creuse, et ce tous les jours de la semaine.

M. Jestin amorce la thématique sur la voirie et précise en préambule que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

M. Jestin évoque l'extension du stationnement réglementé dans le quartier Plume la Poule, qui concerne les rues Frédéric Sévène, Verdeau, Pierre Romain, Lafontaine et Antoine Carles. La mise en place de ces nouvelles zones réglementées de stationnement dites zones bleues sera effective à la rentrée du mois de septembre 2023.

M. Jestin précise que cette extension de la réglementation en matière de stationnement sur le quartier Plume la Poule intervient dans un contexte de tension au niveau de l'offre de stationnement. En effet, depuis le dernier passage en zone bleue du secteur situé autour de la place de la Victoire 14-18, un report du stationnement s'est naturellement opéré dans les rues concernées.

L' élu en charge du stationnement rappelle la réglementation concernant les zones bleues et précise que le dispositif a pour vocation d'améliorer l'offre de stationnement et de réduire le nombre de voitures ventouses, tout en conservant le stationnement gratuit pour les riverains de la zone.

M. Jestin rappelle enfin deux projets qui vont voir le jour prochainement dans le quartier, avec l'aménagement de la place Franklin et la requalification de la rue Lafitte, qui feront tous les deux l'objet de réunion publique, respectivement les 1<sup>er</sup> et 6 juin prochains.

**Une habitante s'étonne de voir certaines rues éclairées et d'autres non la nuit dans le quartier.** M. le Maire précise que l'éclairage public est éteint de 1h à 5h sur l'ensemble du territoire communal, à l'exception d'un rayon de 400 mètres autour du tramway où il n'est éteint que de 2h30 à 4h.

Cet ajustement permet de réduire la facture énergétique et également de réduire la pollution lumineuse. Il est à noter que, comme les autres communes ayant fait le même choix, ce rythme d'éclairage n'a aucune incidence sur le nombre de délits et d'incivilités nocturnes.



**Un riverain se plaint de la vitesse excessive au niveau de la rue Frédéric Sévène, depuis le rond-point Crespy.** M. le Maire annonce qu'un plateau surélevé sera aménagé au carrefour des rues Frédéric Sévène et Verdun, dans le cadre de la requalification de la rue Frédéric Sévène. Cet aménagement visera en grande partie à réduire la vitesse sur ce tronçon.

**Un habitant demande si le sens de circulation du chemin Bénédictes va changer.** M. le Maire assure que ce n'est pas prévu à l'ordre du jour.

**Un habitant dénonce la présence de cinq ralentisseurs au niveau de la rue Clément Thomas.** M. le Maire signale qu'un projet d'aménagement au carrefour des rues Clément Thomas et des anciens combattants AFN est à l'étude, et pourrait avoir un impact sur la configuration de la rue Clément Thomas.

**Un riverain demande quelle est la position de M. le Maire sur la mise en place de la ZFE.** M. le Maire explique qu'il a refusé les propositions de Bordeaux Métropole à ce sujet car si pour lui la mise en place d'un tel dispositif constitue un réel enjeu, elle ne doit pas se faire sous n'importe quelles conditions. L'application d'une telle mesure nécessite davantage de temps afin d'accompagner les habitants vers des solutions alternatives, notamment à travers la mise en place d'un système de parc relais et un meilleur maillage du réseau de transport en commun sur le territoire métropolitain.

#### ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Une plus grande fréquence de passage du bus n°20 serait bien pratique.**

L'augmentation de la fréquence du 20 était l'une des premières demandes de la Ville dans le cadre de la refonte du réseau mais celle-ci n'a pu aboutir car la Métropole a jugé que l'arrivée du Bus express à Thouars ne nécessitait plus cet accroissement. En revanche, la municipalité a obtenu l'élargissement de son amplitude jusqu'à 23h, contre 22h aujourd'hui.

**La rue Edouard Herriot est en partie passée en sens interdit au profit d'une piste cyclable jamais empruntée.**

La mise en sens unique d'une partie de la rue Herriot a été faite à la demande des riverains pour diminuer le flux de circulation. Cet aménagement entraîne automatiquement la création d'un double sens cyclable sur cette voie.

**Une plaque d'égout est mal fixée au niveau du 56 de la rue Aldona.**

Ce problème a été signalé à la société d'assainissement de Bordeaux Métropole. Une enquête est planifiée pour déterminer l'origine du désordre et la nature des interventions à engager.

**Des problèmes de vitesse excessive ou d'aménagement routier dans les rues André Messager, Verdun, Maréchal Foch ou encore Georges Bizet.**

Le changement de sens de circulation d'une rue, de son mode de stationnement ou de la mise en place de ralentisseurs ne peut se faire qu'après avoir objectivé la situation, la mise en place de radar pour le comptage de la vitesse, des flux de circulation et la concertation de l'ensemble des riverains de la rue.

**Les horodateurs situés en centre-ville sont très compliqués et pas intuitifs, il faudrait en prendre des plus simples lors de leur renouvellement.**

Les prochains horodateurs seront les mêmes. Le service stationnement peut renseigner les usagers sur leur utilisation.

**Il manque un luminaire sur le poteau situé au croisement des rues du Général Sarrail et du Général Margueritte pour améliorer la sécurité.**

Il manque effectivement un luminaire sur le premier support de la rue du Général Margueritte depuis des années. Les services vont effectuer un signalement auprès du concessionnaire.

**Demande de marquage au sol sur la place de manutention située au droit du bureau de tabac, situé rue du Général Sarrail.**

Les services vont faire remonter ce signalement lors du prochain entretien du quartier par Bordeaux Métropole signalisation.

**Il faut encore beaucoup de temps pour accéder au centre-ville de Bordeaux en transport en commun si on n'habite pas près d'une station de tramway.**

Le nouveau réseau de Bus qui entrera en vigueur à la rentrée ainsi que l'avènement du bus express en site propre permettront de diminuer les temps de trajet vers le centre-ville.

**Fortes difficultés de stationnement et circulation au moment des entrées et sorties de l'école Paul Lapie.**

Les services techniques de la Ville vont étudier la circulation, le stationnement et la sécurité autour du groupe scolaire Paul Lapie.

**Le trottoir de la rue Clément Thomas est toujours en grave malgré la fréquentation importante de la rue compte tenu des écoles avoisinantes et du centre commercial Pacaris.**

Le trottoir est certes en calcaire mais il se trouve relativement en bon état. Il fait partie du programme trottoir mais n'est pas prioritaire.

**Remettre et ajouter des barrières en particulier aux carrefours et passages piétons, pour empêcher notamment les stationnements sur le trottoir.**

Les services municipaux prennent note.

**Créer des stationnements pour vélo autour de l'école Paul Lapie.**

Les services municipaux prennent note.

**Pourquoi ne pas marquer au sol les places de stationnement et les entrées de garage ?**

Pour ce faire, il faut d'abord figer le stationnement d'un côté ou de l'autre, ou aménager la rue en chicanes. Ne sont peintes que les places réglementées et non les interdictions.

**Caractère dangereux du carrefour situé rue de Trémeuge et rue de Mégret avec une signalétique insuffisante et inadaptée.**

La Ville vient de renforcer la sécurité du carrefour par de la présignalisation. Cette information sera prise en compte lors de l'opération de requalification de la rue Tremeuge.

**Problème pour traverser la rue Georges Bizet car il n’y a pas de passage protégé au carrefour de rue André Messager.**

Les services municipaux vont demander à Bordeaux métropole d’abaisser les bordures et tracer au moins deux passages pour piétons dans ce carrefour.

**Pour davantage de sécurité, le stationnement dans la rue Charles Gounod pourrait-il être bilatéral et être matérialisé par des bandes blanches, situées tantôt à droite et tantôt à gauche.**

Le stationnement bilatéral en chicane a des avantages (ralentir la vitesse des véhicules) mais aussi des inconvénients (perte de places). Il faudra pour cela que l’ensemble des riverains de la rue soit concerté avant une éventuelle étude et mise en œuvre.

La réunion se termine à 21h autour d’un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier La Taillade, le mercredi 24 mai 2023, dans la salle de réunion de l’espace sportif Boris Diaw.

\*\*\*